

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



CABINET DU PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

FETE DU TRAVAIL EDITION 2020

Vendredi 1^{er} mai 2020

RENCONTRE DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE AVEC
LES PARTENAIRES SOCIAUX

ALLOCUTION DE S.E.M. Amadou GON COULIBALY
Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire
Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat

- **Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Messieurs les Présidents des organisations d'employeurs CGECI et FIPME,**
- **Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,**
- **Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Centrales syndicales UGTCI, DIGNITE, FESACI-CG, UNATRCI et HUMANISME,**
- **Monsieur le Président du Conseil du Dialogue Social (CNDS),**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La tenue de cette rencontre commémorative de la Fête du Travail, malgré le contexte particulier lié à la pandémie à Coronavirus, est la manifestation de l'attachement du gouvernement au dialogue avec les forces vives de la nation, socle de notre développement économique et social.

Ces célébrations annuelles nous donnent, en effet, l'occasion d'un échange franc et constructif entre les autorités et les organisations syndicales, en vue de renforcer les actions du gouvernement en faveur des travailleurs et de l'ensemble des populations.

Les urgences liées à la gestion de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences socio-économiques nous ont amené à organiser cette cérémonie symbolique, sur instructions du **Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara**, dans un format adapté à la situation actuelle.

En effet, à l'instar de la quasi-totalité des pays du monde, notre pays est frappé par une crise sanitaire sans précédent, due à la pandémie du Covid-19 qui met à mal notre économie et menace les emplois.

Face à cette conjoncture, il s'est avéré nécessaire, dans le cadre de la stratégie de riposte mise en place par le gouvernement, d'annuler les célébrations de la Fête du Travail sur toute l'étendue du territoire national.

La rencontre restreinte de ce jour vise à maintenir le dialogue avec les acteurs du monde du travail, car, aujourd'hui plus que jamais, le gouvernement et les travailleurs doivent accorder leurs points de vue afin de poursuivre la dynamique d'amélioration des conditions de vie des populations entamée depuis 2011.

Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Centrales syndicales,

Jusqu'à la survenance de la crise sanitaire à Coronavirus, le gouvernement a travaillé, de façon constante, pour la prise en compte des revendications présentées par les Centrales syndicales à l'occasion des commémorations de la Fête du Travail.

En 2019, nous avons constaté, ensemble, que la plupart de ces revendications ont été satisfaites ou sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne les revendications sociales, portant notamment sur une meilleure redistribution des fruits de la croissance, la lutte contre la cherté de la vie, la création d'emplois de qualité pour les jeunes et la mise en place de politiques de financements de micro-projets pour les femmes en milieu rural, des actions notables ont été accomplies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement 2019-2020.

Ce programme d'envergure, d'un montant de plus de 1000 milliards de FCFA, a connu jusqu'alors une mise en œuvre satisfaisante.

Des résultats tangibles ont été atteints dans les domaines de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'accès aux biens de première nécessité, de l'emploi des jeunes et des femmes et, enfin, du bien-être en milieu rural.

Aujourd'hui, l'urgence est relative à la préservation de la santé des populations, au soutien à apporter aux plus vulnérables et à la mise en place d'outils pour soutenir notre économie et garantir sa relance, en sauvegardant les entreprises et les emplois.

A cette importante problématique, le gouvernement a apporté des réponses, notamment à travers le Plan de riposte sanitaire, d'un montant de quatre-vingt-quinze (95) milliards huit-cent quatre-vingt (880) millions de FCFA et le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, évalué à mille sept cent (1700) milliards de FCFA.

Ce second Plan s'articule autour de trois axes majeurs que sont : les mesures de soutien aux entreprises, les mesures d'appui à l'économie et les mesure en faveur des populations.

- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Chers partenaires sociaux,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Les conditions particulières dans lesquelles nous commémorons la Fête du Travail cette année, traduisent la gravité de la situation que nous traversons.

Cette pandémie, au-delà de la menace qu'elle fait planer sur la santé de la population, constitue également une véritable menace pour nos entreprises et pour les emplois.

Au niveau économique, de la détection du premier cas, le 11 mars 2020, à ce jour, force est de constater une baisse drastique des activités. Avec ce ralentissement de l'activité économique, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut a été révisé à 3,6%, contre 7,2% initialement prévu.

C'est pourquoi, le gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de riposte à la pandémie, a pris de nombreuses mesures de soutien aux entreprises afin de maintenir l'activité économique et d'assurer sa relance, en préservant l'outil de production et les emplois.

Ces mesures sont, entre autres, relatives à la suspension des contrôles fiscaux ainsi qu'au report du paiement des impôts et taxes dus à l'Etat sur une période de trois (3) mois, à l'annulation des pénalités de retard dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics durant la période de crise, au paiement de la dette intérieure et à la mise en place de fonds dont :

- le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises, doté d'une enveloppe de cent (100) milliards de FCFA et
- le Fonds de soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, doté d'une enveloppe de cent cinquante (150) milliards de FCFA.

Il a également été mis en place un Fonds Spécial d'Appui aux acteurs du secteur informel, destiné notamment à octroyer des soutiens à ceux d'entre eux qui sont impactés par la crise sanitaire et à refinancer les institutions de crédits, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de financement des acteurs du secteur informel.

Dans le cadre du volet social de ce plan, je voudrais souligner que depuis le 23 avril dernier, 177 198 ménages impactés bénéficient d'une aide directe de l'Etat, d'un montant de treize (13) milliards trois cent (300) millions de FCFA, à travers le Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire qui est doté d'une enveloppe globale de cent soixante-dix (170) milliards de FCFA.

En outre, les transferts directs au profit de 227 000 ménages vulnérables, dans le cadre du projet Filets Sociaux Productifs se poursuivent malgré la crise actuelle.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie du fait de cette pandémie et apporter le soutien et le réconfort du gouvernement à leurs familles respectives.

- **Chers partenaires sociaux,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Comme, vous le constatez, le gouvernement, sous la houlette du **Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara**, ne ménage aucun effort pour faire face aux défis posés par la pandémie du Covid-19.

Je puis vous assurer qu'il veillera à garantir une réponse sanitaire efficace et à amoindrir les effets de cette crise au niveau économique et social.

Les employeurs et les travailleurs sont au cœur de la réponse apportée par l'Etat.

Les réflexions sont en cours pour la prise de mesures toujours plus adaptées, en s'appuyant principalement sur une évaluation précise de l'impact de la crise sur l'emploi, notamment dans les secteurs les plus affectés (transports, tourisme, commerce, arts et spectacles).

Si de nombreux mécanismes existent dans notre Code du Travail dans une telle situation, ces mécanismes ne garantissent, toutefois, pas de revenu de soutien aux travailleurs.

A cet effet, les organes tripartites du dialogue social ont formulé des recommandations.

Il s'agit, notamment, pour le Patronat de renforcer le dialogue avec les salariés, en vue d'aboutir à des consensus mutuellement bénéfiques.

Selon le point qui a été fait au gouvernement par le Ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, à la date du 17 avril 2020, ce

sont 706 entreprises qui ont pris des mesures de mise en chômage technique d'une partie de leurs employés.

Il s'agit de 18755 travailleurs qui sont concernés; autant de familles qui risquent de se retrouver dans la précarité.

J'appelle le Patronat à privilégier l'utilisation des mécanismes mis en place pour préserver les emplois.

C'est seulement lorsque toutes les solutions auront été épuisées que le recours au chômage technique peut se comprendre, surtout dans une situation aussi inédite. En tout état de cause, le licenciement ne devrait pas intervenir dans cette situation.

Pour sa part, le gouvernement est activement au travail pour opérationnaliser les différents instruments de soutien économique et social, en liaison avec le secteur privé.

Il s'agira de trouver des mécanismes afin que les travailleurs mis en chômage technique bénéficient d'un minimum de revenu pour satisfaire à leurs besoins.

Je me propose d'ouvrir des discussions avec le Patronat sur cet import sujet afin de parvenir à des points d'accord, dans l'intérêt des entreprises et des travailleurs.

Nous traversons là une dure épreuve. Mais nous la surmonterons grâce à la solidarité dont nous faisons preuve et aux bases solides de notre corps social et de notre tissu économique.

Je n'omet pas de saluer et de remercier toutes les importantes contributions techniques, matérielles et financières apportées par les employeurs et les partenaires techniques et financiers, depuis le début de cette lutte contre la pandémie.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer, encore une fois, le travail important abattu par l'ensemble du personnel médical et les personnels de soutien, ainsi que ceux de la recherche. Le gouvernement veille particulièrement à leur protection, en les dotant de matériel et fournitures nécessaires, notamment les gants, les masques et les tenues appropriées.

J'adresse également des mots de félicitations et d'encouragement aux agents des Forces de Défense et de Sécurité qui veillent à la mise en œuvre efficace des mesures prises par l'Etat, en vue d'endiguer la pandémie.

En reconnaissance de ces efforts, le **Président de la République** a octroyé des primes exceptionnelles aux agents de tous les corps de la Santé et aux Forces de Défense et de Sécurité. Les paiements sont effectifs depuis cette fin du mois d'avril.

Restons tous mobilisés pour surmonter très rapidement cette crise sanitaire mondiale afin de nous concentrer, à nouveau, sur la poursuite de l'édification d'une société ivoirienne solidaire et prospère.

Je vous remercie de votre aimable attention.